

La décision du Conseil constitutionnel sur la loi Taubira



Le Conseil constitutionnel a donc validé le 17 mai la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

S'il a déclaré la conformité à la Constitution, il a émis **une réserve** en rappelant l'exigence constitutionnelle selon laquelle l'adoption ne peut être prononcée que si elle est conforme à l'intérêt de l'enfant.

Pour ma part, j'appliquerai la loi de la République et serai attentif à son exécution. Il s'agit aussi d'une "expérimentation" : les difficultés qui pourraient survenir nous éclaireront sur la suite législative à lui donner. (*Télécharger le communiqué de presse et l'intégralité de la [Décision du Conseil constitutionnel](#)*^[1])

categories:

[Justice](#) ^[2]

[Le mariage entre personnes de même sexe](#) ^[3]

[France](#) ^[4]

[Tweet](#) ^[5]

Wednesday, 22 May 2013

Source URL (retrieved on 09/18/2019 - 12:13): <http://www.patrickdevedjian.fr/la-d%C3%A9cision-du-conseil-constitutionnel-sur-la-loi-taubira/396>

Links:

[1] <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2013/2013-669-dc/decision-n-2013-669-dc-du-17-mai-2013.137046.html>

[2] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/justice>

[3] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/le-mariage-entre-personnes-de-m%C3%A9me-sexe>

[4] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/france>

[5] <http://twitter.com/share>